

NOTE CONCEPTUELLE



XXXXXX
XXXXXX

39 RÉUNION CONSULTATIVE PRÉ-SOMMET DES OSC DU GIMAC SUR L'INTÉGRATION DU GENRE AU SEIN DE L'UNION AFRICAINE ET DES ETATS MEMBRES

DATES: 12 - 14 FÉVRIER 2023
RÉUNION HYBRIDE, ADDIS-ABEBA



39e Réunion consultative pré-Sommet des OSC du GIMAC sur l'intégration du genre au sein de l'Union Africaine et des Etats membres

Thème de l'année de l'Union Africaine:

“Accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).”

39 Thème GIMAC :

Mise en œuvre de la ZLECA: Eliminer les barrières commerciales qui freinent l'inclusion des femmes et des jeunes en Afrique

Dates:

12 - 14 Février 2023

Location:

Addis-Abeba

Réunion hybride /virtuelle



**Recherche virtuelle
Participation**



@GimacNetwork

Email: info@genderismyagenda.org



“ LES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE TRANSFRONTALIER EN AFRIQUE SONT SOUVENT DISCUTÉES SANS QUE L’ON COMPRENNE LES IMPLICATIONS PLUS LARGES EN MATIÈRE DE DROITS DE L’HOMME.”

1. Introduction

Dans le cadre de ses activités, le réseau de la Campagne Le Genre Est Mon Agenda (GIMAC), en partenariat avec la Direction Femmes, Genre et Jeunesse (DFGJ) de la Commission de l’Union Africaine (CUA), l’Envoyée spéciale de la CUA pour les Femmes, la Paix et la Sécurité, Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH / SIDA (ONUSIDA), ONU Femmes, la Commission Economique des Nations Unies pour l’Afrique (CENUA), Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme (HCDH), le Programme Panafricain d’Oxfam, Plan

International, Christian Aid, Action contre la Faim, le Urgent Action Fund Afrique (UAF) et ActionAid organisent une réunion consultative pré-sommet des Organisations de la Société Civile (OSC) en marge du 36e Sommet de l’Union Africaine (UA). Les 38 réunions consultatives et les 4 engagements stratégiques précédemment tenus avec l’UA, les Communautés Economiques Régionales (CER) et les partenaires avaient pour but d’engager les Etats membres de l’UA sur les questions relatives aux droits des femmes et des filles africaines, en phase avec les différents traités, conventions, protocoles, chartes, stratégies et



procédures. Les travaux du GIMAC sont articulés autour des thèmes liés aux articles de la Déclaration solennelle pour l'égalité de genre en Afrique (DSEGA- 2004), à savoir **la gouvernance, la paix et la sécurité, les droits de l'homme, la santé, l'éducation, l'agriculture, le changement climatique et l'autonomisation économique**, ainsi que d'autres questions émergentes.

Dans la continuité de cet effort, la 39e Réunion consultative pré-sommet se tiendra du 12 au 14 février 2023 à Addis-Abeba, en Éthiopie. Conformément au thème de l'année 2023 de l'UA, **« Accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) »**, la réunion pré-sommet se tiendra sur le thème **« Mise en œuvre de la ZLECA : éliminer les barrières commerciales des femmes et des jeunes africains pour assurer leur inclusion »**.

L'adoption et la signature de l'accord portant création de la ZLECA et son entrée en vigueur ultérieure, le 30 mai 2021, ont représenté des avancées majeures vers la création d'une Afrique intégrée. À ce jour, 54 États membres de l'UA ont signé et 44 ont ratifié l'accord

sur la ZLECA. La ZLECA est l'un des projets phares de l'Agenda 2063 qui vise à « créer un marché continental intégré pour les biens et les services, facilité par la circulation des personnes » et à « contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques », ce qui permettra aux Africains d'utiliser plus efficacement le commerce comme moteur de croissance et de développement durable, principalement grâce à des processus axés sur les personnes qui s'appuient sur le potentiel des Africains, en particulier des femmes et des jeunes (aspirations 1 et 6).

Les objectifs inscrits dans l'accord portant création de la ZLECA incluent le maillage des marchés et des personnes, la création de voies pour l'industrialisation, la création d'emplois et la protection de la capacité des travailleurs africains qualifiés, tels que les femmes et les jeunes, à saisir les opportunités d'emploi disponibles dans d'autres pays africains. L'accord vise également à promouvoir et à atteindre un développement durable et inclusif, l'égalité des sexes et la transformation structurelle des États parties. Les



questions relatives au commerce transfrontalier en Afrique sont souvent discutées sans que l'on comprenne les implications plus larges en matière de droits de l'homme, qui touchent les groupes les plus vulnérables. Dans ce cas, un accord de libre-échange continental qui ne prévoit pas de garanties pour les groupes vulnérables et les personnes vivant avec le VIH créera plus de problèmes de droits de l'homme que de solutions, d'où la nécessité d'adopter une optique de droits de l'homme et de VIH/SIDA dès le début de la mise en œuvre de l'agenda.

En ce sens, dans son rapport 2020, la Banque Mondiale a estimé que la mise en œuvre de la ZLECA entraînerait des gains plus importants pour les femmes, avec une augmentation de 10,5 % (contre 9,9 % pour les hommes) de leurs salaires. Pour réaliser cette estimation, il est important d'identifier les défis possibles qui pourraient entraver l'inclusion des femmes et des filles dans la mise en œuvre de la ZLECA et les impacts et implications potentiels sur leurs droits humains, et de proposer des solutions non seulement pour relever ces défis mais

aussi pour renforcer les partenariats avec les organes de l'UA et les parties prenantes concernées afin de réduire les conséquences inattendues de la ZLECA sur les droits des filles et des femmes.



“ÉLARGIR L’INCLUSION DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA ZLECA PAR DES INTERVENTIONS QUI SOUTIENNENT LES FEMMES AFRICAINES”

2. Contexte et justification

La ZLECA prévoit d’augmenter les revenus du continent de 450 milliards USD et d’accroître les exportations intra-africaines de plus de 81%. Elle devrait également permettre à 30 millions de personnes de sortir de l’extrême pauvreté. Dans la réalisation de ces objectifs, les inégalités structurelles existantes qui sont visibles dans le secteur économique pourraient conduire à des résultats inégaux pour les populations vulnérables, y compris les femmes et les filles. Nonobstant les progrès réalisés jusqu’à présent, les femmes et les filles ne bénéficient toujours pas d’un accès équitable aux moyens de production, tels que la terre, le travail et le capital, et elles sont sous-représentées

dans les structures décisionnelles. Les inégalités structurelles compromettent également la résilience des femmes, des jeunes et des filles aux



aléas de la vie, tels que la récente pandémie de COVID-19 et la menace persistante du changement climatique et de ses conséquences. En outre, les effets sous-jacents de ces normes socio-culturelles, lois et cadres politiques restrictifs qui excluent les femmes et les jeunes et qui entraînent des contraintes liées aux affaires ne vont pas seulement miner leurs activités économiques, mais continueront à affecter le potentiel commercial de l'Afrique et, en fin de compte, la mise en œuvre de la ZLECA. Cet impact continental négatif sera dû au fait que les femmes constituent plus de 50% de la population du continent et que les femmes des ménages pauvres représentent une grande partie des commerçants informels. En outre, les femmes ont davantage tendance à exercer leur activité en tant que travailleuses contribuant au revenu du ménage, principalement dans l'agriculture, ou en tant qu'entrepreneuses survivantes dans le secteur informel.

En reconnaissant les défis existants pour les femmes commerçantes, notamment les commerçantes transfrontalières et celles du secteur informel, la ZLECA prend en compte l'importance de l'égalité des sexes et en fait l'un de ses objectifs. Cependant, une seule dis-

position du protocole sur le commerce des services fait référence aux femmes. Cela reflète la faible prise en compte du genre dans l'accord sur la ZLECA lors des négociations. Compte tenu de ces lacunes pré-identifiées, y compris les inégalités structurelles existantes, les États parties de la ZLECA ont également convenu de mobiliser des ressources pour améliorer la capacité d'exportation des fournisseurs de services, en accordant une attention particulière aux femmes. En outre, l'Assemblée des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA s'est également engagée à "élargir l'inclusion dans le fonctionnement de la ZLECA par des interventions qui soutiennent les femmes africaines". En conséquence, les travaux préparatoires aux négociations et à l'élaboration du protocole de la ZLECA sur les femmes et les jeunes dans le commerce sont en cours.

Toutefois, il convient de se demander si ces efforts sont suffisants pour combler les lacunes dans la mise en œuvre de la ZLECA. Par conséquent, en reconnaissant et en s'appuyant sur les conclusions et recommandations précédentes des réunions consultatives pré-sommet du réseau GIMAC, la 39e réunion consultative pré-sommet explorera les mé-

canismes qui contribuent à l'inclusion des femmes, des jeunes et des filles dans l'accord de mise en œuvre de la ZLECA en identifiant les lacunes et les défis liés au genre.

“WHAT DOES THE AFRICAN WOMEN’S MOVEMENT NEED TO DO TO ACCELERATE PROGRESS TOWARDS GENDER EQUALITY IN THE AFCFTA? ”

3. Objectifs

L'objectif général de la réunion consultative est de fournir une plateforme à la société civile pour discuter des possibilités de mise en œuvre de la ZLECA en tenant compte du genre et d'inspirer un engagement pour une action collective avec les mécanismes de l'UA responsables de la mise en œuvre de la ZLECA.

Dans cette optique, la réunion abordera des questions telles que: quels sont les principaux obstacles commerciaux auxquels les femmes et les jeunes africains sont confrontés? Quels sont les impacts spécifiques de la ZLECA sur les droits humains des femmes et des filles? Quels sont les défis possibles pour parvenir à une mise en œuvre inclusive et comment ces défis peuvent-ils être relevés? Dans quelle mesure les femmes, les jeunes et les filles participant aux secteurs formel et informel peuvent-ils bénéficier de la ZLECA? Quels sont les avantages d'une mise en œuvre inclusive de la ZLECA?

Les objectifs spécifiques de la réunion incluent:

- Fournir des pistes aux OSC et aux ODF pour identifier le lien entre les défis continus rencontrés par les femmes dans le commerce, les nouvelles possibilités offertes par la ZLECA, les lacunes et les défis dans la mise en œuvre de cet accord pour le bien des femmes et des jeunes filles;
- Faire suivre les propositions de la société civile sur les mécanismes de lutte contre les inégalités structurelles et les barrières commerciales rencontrées par les femmes et les jeunes;
- Proposer des approches pour une mise en œuvre inclusive de la ZLECA en plaçant l'inclusivité et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes au cœur de sa mise en œuvre;
- Examiner le dispositif de mise en œuvre de la ZLECA, en particulier les dispositions concernant l'inclusion des femmes et des jeunes;
- Ré-examiner les efforts déployés et les nouvelles stratégies concernant le rôle et la contribution de la société civile dans le processus de mise en œuvre; et
- Identifier les points d'entrée stratégiques pour améliorer la santé et renforcer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes dans le cadre de l'AfCFTA, tels que le renforcement de l'accès et de la représentation des femmes et des jeunes dans les comités nationaux de mise en œuvre ainsi que dans les associations commerciales favorisant l'accès aux ressources productives et financières, et favorisant l'accès aux informations et aux connaissances sur les questions liées au commerce.

“QUE DOIT FAIRE LE MOUVEMENT DES FEMMES AFRICAINES POUR ACCÉLÉRER LES PROGRÈS VERS L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LA ZLECA? ”

4. Résultats attendus

- Le GIMAC formule des recommandations sur le thème de l'UA, notamment en ce qui concerne l'inclusion des femmes, des jeunes et des filles dans la mise en œuvre de la ZLECA, à soumettre aux Chefs d'État et de gouvernement de l'UA en février 2023.
- Un rapport sur les résultats de la conférence est produit pour permettre une meilleure compréhension de la dimension de genre de la ZLECA en lien avec les six domaines thématiques du GIMAC ainsi que d'autres domaines émergents.
- La collaboration et les relations entre les partenaires du réseau GIMAC sont améliorées en vue d'entreprendre des projets et de plaider pour l'inclusion des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre de la ZLECA.

5. Sujets proposés

- a. Créer un environnement propice (infrastructure/technologie/droits des filles, des jeunes et des femmes) à l'intégration des femmes et des filles dans la ZLECA. Qu'entend-on par « égalité des sexes » à l'article 3 (e) de l'accord portant création de la ZLECA? Quelle conception la ZLECA a-t-elle de l'égalité des sexes? Élaboration du protocole de la ZLECA relatif aux femmes et aux jeunes commerçants, qui servira de cadre juridique pour guider les États membres dans la création d'un environnement favorable aux femmes et aux jeunes afin qu'ils puissent tirer parti des possibilités offertes par la ZLECA - Où en est ce processus? Des points d'action de suivi ?

- x x x x x x
- b. Rôle de l'information sur les produits échangés entre les pays dans l'accélération de la mise en œuvre de la ZLECA
- x x x x x x
x x x
x x x
x x x
x x x
x x
- c. Investissement dans l'éducation et le renforcement des capacités, et plaidoyer pour assurer la participation effective des femmes et des jeunes africains à la ZLECA. Que doit faire le mouvement des femmes africaines pour accélérer les progrès vers l'égalité des sexes dans la ZLECA? Par où commencer? Avons-nous besoin d'auto-évaluations nationales? Avons-nous besoin de plans d'amélioration? Comment se fera le suivi-évaluation? Comment consolider les différents éléments de référence et cartes de pointage pour suivre les progrès vers la réalisation de l'égalité des sexes dans la ZLECA?
- d. Impact potentiel de la ZLECA sur les droits économiques des femmes, tels que l'entrepreneuriat, la création de richesse et les moyens de subsistance sur le continent. À quoi ressemble un financement transformateur sensible au genre? Comment résoudre les problèmes actuels qui entravent le passage des femmes des micro aux macro-opportunités commerciales?
- e. Rôle des partenariats (notamment avec la CUA, les OSC, les ODF, le secteur privé, le monde universitaire, l'ONU) dans la mise en œuvre de la ZLECA. Quel rôle peuvent jouer les entreprises/le secteur privé pour accélérer l'égalité des sexes dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECA? Arguments des entreprises/du secteur privé favorables à l'égalité des sexes dans le cadre de la ZLECA
- e. La libre circulation et le commerce des services dans le cadre de la ZLECA et qu'est-ce que cela implique pour l'égalité des sexes?
- f. Autres questions émergentes touchant les femmes et les filles en Afrique, tels que le changement climatique.



6. STRUCTURE PROPOSÉE

PARCOURS JEUNESSE 12 Février 2023

9^e formation des jeunes femmes du GIMAC sur le plaidoyer - journée entière

L'heure: 08h00-17h00

PRÉ-SOMMET 13 Février 2023

39^e Réunion pré-sommet des OSC du réseau GIMAC -

L'heure: 08h00 - 17h00

PRÉ-SOMMET 14 Février 2023 -

39^e Réunion pré-sommet des OSC du réseau GIMAC

L'heure: 08h00 - 17h00

RÉUNIONS À HUIS CLOS 15 Février 2023

Réunion du comité directeur du GIMAC avec les partenaires

L'heure: 10h00

RÉUNIONS À HUIS CLOS 16 Février 2023

Petit-déjeuner de haut niveau sur l'initiative pour l'autonomisation des femmes dans l'agriculture (EWA)

L'heure: 10h00

7. PARTICIPANTS PROPOSÉS

La réunion rassemblera principalement des organisations de la société civile africaine et des organisations de défense des droits des femmes du continent. Seront également présents des représentants d'ONG locales, de la CUA, des organes de l'ONU et d'autres organisations internationales



Références

- AfCFTA Secretariat (2021). About the African Continental Free Trade Area (AfCFTA). <https://afcfta.au.int/en/about>
- Nadira Bayt (2022). A whole Agreement Approach: Towards Gender Mainstreaming in the AfCFTA. Friedrich Ebert Stiftung (FES). Available at: <https://library.fes.de/pdf-files/iez/19321.pdf>
- Plan International (2020): The African Continental Free Trade Area Agreement: It's Implications on cross- border issues affecting children: <https://drive.google.com/file/d/1UBTTfqQvkNusHQceumwRGjJMtl-uJLdi/view?usp=sharing>
- The Agreement Establishing the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) (2018). Available at: https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated_text_on_cfta_-_en.pdf
- The Solemn Declaration on Gender Equality in Africa (2004). Available at: https://au.int/sites/default/files/documents/38956-doc-assembly_au_decl_12_iii_e.pdf
- United Nations Conference on Trade and Development (2021). Economic Development in Africa Report 2021: Reaping the Potential Benefits of the African Continental Free Trade Area for Inclusive Growth. UNCTAD, Geneva.
- United Nations Development Programme (2022). The Engine of Trade in Africa: Amplifying the voices of women across Africa on how to make the AfCFTA Protocol on Women and Youth in Trade work for development. UNDP. Available at: <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2022-09/Engine%20of%20Trade%20in%20Africa%20report%20Amplifying%20the%20voices%20of%20women%20across%20Africa%20on%20how%20to%20make%20the%20AfCFTA%20Protocol%20on%20Women%20and%20Youth%20in%20Tra.pdf>
- United Nations Human Rights Office of the High Commission (2017). The Continental Free Trade Area in Africa: A Human Rights Perspective. Available at: https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/GlobalizatioTheCFTA_A_HR_ImpactAssessment.pdf



- World Bank (2020). The African Continental Free trade Area: Economic and Distributional Effects. Available at: <https://www.worldbank.org/en/topic/trade/publication/the-african-continental-free-trade-area>





ORGANISÉ PAR



CONVENE • ENGAGE • INFLUENCE



Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique



NATIONS UNIES DROITS DE L'HOMME HAUT-COMMISSARIAT

AVEC LE SOUTIEN DU COMITÉ DE PILOTAGE DU RÉSEAU GIMAC



WILDAF-AO



World YWCA



INSTITUTE for SOCIAL TRANSFORMATION



EBWA



Femmes Africa Solidarité



FAWE Forum for African Women Educationalists Forum des éducatrices africaines



Africa Leadership Forum



The African Women's Development and Communication Network



Women's International Peace Centre Amplifying Women's Voice and Power

#39 MÉCÈNES & PARTENAIRES DU GIMAC



ONUSIDA actionaid



FOR WOMEN'S HUMAN RIGHTS



African Population and Health Research Center



MSD for Mothers



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP



ACTION CONTRE LA FAIM



AFRICA BUSINESS COUNCIL



OXFAM



